

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du dix-huit mai deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ – Sébastien CARRARA - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s):

Liliane SALSO-GROSSHENNY a donné procuration à Patricia FERREIRA

Michel LANGLET a donné procuration à Marie-France DORE

Angélique SEARA a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Patrick BAKUM

Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Claude SERVAIS

Justine BOURDON

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2018

Achat de l'ancienne boulangerie

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir l'ancienne boulangerie sise 14 rue du Temple à Tracy le Val, cadastrée B379.

Il souhaite que la commune achète ce bien afin de pouvoir redynamiser la commune en y implantant un commerce. Il propose au Conseil Municipal de l'acquérir pour un montant de 65 000€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *Décide d'acquérir l'ancienne boulangerie section B n°379 pour le prix de 65 000€*
- *Accepte de prendre en charge les frais d'acte y afférents*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié*

Demande de subvention au Conseil départemental de l'Oise pour l'achat de l'ancienne boulangerie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'acquisition de la boulangerie située 14 rue du Temple en précisant que c'est le dernier commerce existant sur la commune. Il précise que le taux de subvention est de 32% avec une bonification de 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander une subvention au taux de 42% auprès du Conseil départemental de l'Oise pour l'acquisition de l'ancienne boulangerie.

DETR 2018 - Acquisition de la boulangerie

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer également une demande de subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture pour l'acquisition de la boulangerie. Il indique que cette subvention est cumulable avec la subvention du Département. La commune peut prétendre à une subvention au taux de 35%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander une subvention au taux de 35% auprès de la préfecture de l'Oise pour l'acquisition de l'ancienne boulangerie.

Electrification : éclairage public école du Moulin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'extension du réseau d'éclairage public doivent être réalisés pour la nouvelle école du Moulin avec la création de deux candélabres. Il indique également que deux lanternes doivent être changées rue Pierre et Marie Curie au niveau de la salle des fêtes ainsi que l'installation de lanternes LED sur les éclairages des passages piétons. Le coût total des travaux s'élève à 27 966,72€, le reste à charge pour la commune étant de 10.854,58€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les travaux pour un montant de 10.854,58€.

Plateau ralentisseur croisement rue du Gal de Gaulle, 4^{ème} Zouave

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'assistant Maître d'Ouvrage pour le marché de travaux de création d'un aménagement de sécurité de type plateau surélevé et suppression d'un passage piéton existant. Il rappelle que la procédure de marché est un marché en procédure adaptée et en lot unique. L'entreprise retenue est l'entreprise EUROVIA PICARDIE pour un montant de 51.182,59€ HT.

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune a déjà perçue un montant de subvention de 33.154 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 51.182,59€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces de liquidation de l'opération.

Amortissement de subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'amortir la subvention reçue d'un montant de 33.154 € pour la création du plateau ralentisseur de la préfecture au titre des amendes de police. Monsieur le Maire propose d'effectuer cet amortissement sur une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Décision modificative n°2

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative au budget primitif 2018 pour amortir la subvention reçue au titre des amendes de police.

Section de fonctionnement :

023 virement de la section d'investissement : - 6 631€

042 – 777 Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul. : + 6 631€

Section d'investissement :

021 virement de la section de fonctionnement : - 6 631€

040 – 13932 amendes de police : + 6 631€

Voyage Parc « La Mer de Sable »

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser un voyage au parc « La Mer de Sable » le samedi 23 juin 2018. Le prix d'achat groupe est de 16 € par personne (adultes et enfants), la commune prend en charge 6 €. Un bulletin d'inscription sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Questions diverses :

Remplacement banc cassé : M. CARPENTIER Jacques demande à ce que soit enlevé le banc cassé sur la place de la Mairie et qu'un banc soit installé chemin Dame Gille. M. le Maire indique que les bancs de la place seront remplacés et qu'un banc sera mis chemin Dame Gille.

Passages piétons : Mme GARCIA Nadia demande que des passages piétons soient mis en place rue du Maréchal Leclerc.

Parking rue du Temple : M. CARPENTIER Jacques demande quand seront effectués les travaux de remise en état du parking rue du Temple. M. le Maire indique que cela sera fait en même temps que les trottoirs.

Terrain de boules : M. DÉHU Jérôme fait part d'une demande de l'Association « La Boule TLV » pour avoir un nouveau terrain de pétanques plus grand sur le terrain à côté du cimetière. M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette demande sachant qu'un terrain de boule est déjà présent sur l'espace René DUMONT mais il n'est pas opposé à étudier cette requête.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire